

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRÉSENTS ( 23 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

**EXCUSES ( 0 )**

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON**

**OBJET : Modification et mise à jour des effectifs**

1) *Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels, et de la nomination d'assistants de prévention afférente, il est demandé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, destiné à un agent en reclassement.*

2) *Suite à la mobilité interne de l'adjoint au responsable de l'unité Sonorisation et afin d'assurer la continuité de service au sein de cette unité, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

3) *Suite à la mobilité interne d'un chauffeur/rippeur et afin d'assurer la continuité de service au sein du service Gestion des déchets, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique sera supprimé, après avis du comité technique.*

4) *Suite à la mobilité interne de la secrétaire de l'unité assainissement et assistance technique et afin d'assurer la continuité de service au sein du service Aménagement urbain, il est demandé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet.*

5) *Suite à la mobilité interne de la chargée de mission projets solidaires et afin d'assurer la continuité du service notamment relative à l'accueil et à l'accompagnement des gens du voyage au sein du service Développement social et solidaire, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade d'attaché sera supprimé, après avis du comité technique.*

6) *En raison de la demande de disponibilité pour convenances personnelles de l'agent chargé de la logistique du conservatoire Clément JANEQUIN et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière technique sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint technique sera supprimé, après avis du comité technique.*

7) *Suite à la mobilité de la responsable du service Prévention, Médiation, Sécurité Urbaine et afin*

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 26 février 2018**

**n°5**

**page 2/4**

*d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie A de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'attaché sera supprimé, après avis du comité technique*

*8) Dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire, liée au programme national « Action cœur de ville », et pour assurer une approche urbaine intégrée alliant les différents services investis dans la restauration et la gestion immobilière de la ville, l'action économique en faveur des activités présentes ou recherchées, l'animation de projets urbains structurants, il est demandé de créer au sein du service Maîtrise d'ouvrage urbaine, un poste de Chef/fe de projet, élément clef de l'ingénierie et du management de cette opération. Ses principales missions seront de :*

- être référent de l'opération urbaine de développement urbain et économique de Châtellerault du commerce de centre-ville*
- veiller au respect des calendriers fixés par les élus, la Caisse des Dépôts et l'Etat*
- assurer la circulation de l'information entre les services impliqués, les acteurs de tous ordres présents sur le site et les propriétaires immobiliers y compris extérieurs*
- entretenir le dialogue avec les partenaires, les propriétaires et les prospects, intervenant sur le site ou concernés par sa préservation et sa revitalisation*

*Et de manière plus opérationnelle, il ou elle sera chargé/e de :*

- préparer, convoquer et animer les comités de pilotage et suivre l'application des décisions*
- assurer le suivi des séances de travail technique*
- coordonner le partenariat financier de l'opération et tendre à optimiser les résultats*
- suivre les différents chantiers et actions en lien avec les services concernés selon les thématiques traitées*
- rendre compte de l'avancement de chacun des projets dans le contexte évolutif*
- anticiper et alerter sur d'éventuels points de blocage de court et de moyen terme et de réorientations nécessaires.*

*Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :*

- d'un diplôme de niveau bac+3 minimum*
- d'une expérience professionnelle souhaitée dans une collectivité dans le domaine de l'économie, l'aménagement du territoire ou le commerce.*

*9) L'attractivité et la vitalité du centre-ville de Châtellerault et des centres-bourgs des communes de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault ainsi que le dynamisme du commerce de proximité sont au cœur des préoccupations de l'agglomération. Afin d'accompagner cette politique formalisée par la signature de la Convention Centre-ville de demain avec la Caisse des*

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 26 février 2018**

**n°5**

**page 3/4**

*Dépôts, il est demandé de créer au sein du service Economie et entreprises, un poste de chargé/e de mission Manager du commerce. Chargé/e d'être l'interlocuteur/trice privilégié/e des acteurs du commerce sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault , ses principales missions seront :*

- d'accompagner les élus et acteurs économiques dans leur réflexion stratégique de dynamisation commerciale du centre-ville de Châtellerault et des centres-bourgs des communes du territoire,*
- de fédérer tous les acteurs pour mettre en œuvre cette stratégie commune et partagée,*
- d'animer, développer et suivre les actions menées dans le champ du développement du commerce*
- de conforter et soutenir les associations de commerçants du territoire.*

*Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire, à temps complet, qui devra justifier :*

- d'un diplôme de niveau bac+3 minimum*
- d'une expérience professionnelle souhaitée dans une collectivité dans le domaine de l'économie, l'aménagement du territoire ou le commerce.*

*Pour information, la mutation sur le grade d'attaché principal puis le détachement sur un contrat de collaborateur de cabinet, et la nomination du conducteur de travaux en assainissement sur le grade d'agent de maîtrise pourvoient des postes vacants .*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**VU** la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

**VU** la délibération n°3 du bureau du 122 janvier 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 26 février 2018**

**n°5**

**page 4/4**

**CONSIDERANT** qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
- 2) 1 poste sur les grades d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
- 3) 1 poste sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 5) 1 poste sur les grades de rédacteur ou rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet,
- 6) 1 poste sur les grades d'adjoint technique principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
- 7) 1 poste sur le grade d'attaché principal , à temps complet,
- 8) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet
- 9) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 28/02/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER